

Repères étrangers

(1^{er} janvier 1993 - 30 avril 1993)

PIERRE ASTIÉ et DOMINIQUE BREILLAT*

BELGIQUE

Du 23 au 30 mars 1993 : **Crise gouvernementale.** M. Jean-Luc Dehaene, social-chrétien flamand, à la tête d'un Gouvernement de coalition depuis le 12 mars 1992 (cf. *RE*, 62), en désaccord avec ses partenaires socialistes francophones sur le projet de budget devant permettre de parvenir à répondre aux critères de convergence exigés par l'union économique et monétaire, remet la démission de son Gouvernement au souverain.

Une semaine plus tard, à la demande du roi Baudouin, après avoir été chargé d'une mission de médiation, il revient sur sa décision, après qu'un accord eut été trouvé. On notera que c'est la première crise gouvernementale en Europe liée au traité de Maastricht (*Le Monde*, 25 mars et 1^{er} avril 1993).

Du 6 février au 23 avril 1993 : **Révision constitutionnelle.** Le 6 février, le Parlement belge adopte le nouvel article 1^{er} de la Constitution, qui dispose que « la Belgique est un Etat fédéral ». La Chambre des représentants met un point final, le 23 avril, en terminant avec l'adoption des 33 articles de ce projet complexe dit « accords de la Saint-Michel », soutenu par sept partis mais combattu par les libéraux. La majorité des deux tiers était nécessaire. La Belgique va ainsi devenir officiellement une fédération, comprenant trois Etats fédérés : les Flandres néerlandophones, la Wallonie francophone et la région de Bruxelles.

Cette réforme est le point d'aboutissement de celles déjà menées depuis plus de vingt ans. En 1970, une première reconnaissait l'existence de deux grandes communautés culturelles (la communauté néerlandaise et la communauté française) et de trois régions (la région flamande, la région wallonne et la région bruxelloise), auxquelles étaient attribués certains domaines de compétences exercées par des Conseils. En 1980, les compétences des communautés furent élargies, leurs pouvoirs exécutif et législatif renforcés ; quant aux régions, elles furent dotées de structures, compétentes pour les matières réputées « localisables », telles que l'environnement, l'emploi, le logement, etc.

* Université de Poitiers.

En 1988, un troisième train de réformes élargissait considérablement les compétences des communautés et des régions qui se voyaient dotées d'une plus large autonomie financière.

La réforme qui vient d'être adoptée se caractérise notamment par l'élection directe du Conseil régional wallon et du Conseil flamand, par l'autonomie « constitutive » du Conseil de la communauté française, du Conseil régional wallon et du Conseil flamand, par une extension des compétences des communautés et des régions, notamment au domaine international.

Un comité de personnalités diverses a recueilli 150 000 signatures dans la population francophone pour exiger, sur cette importante question, un référendum. La mise en œuvre de la réforme nécessitera encore l'adoption de lois susceptibles de prendre plusieurs semaines ou mois (*Le Monde*, 9 février, 25 mars et 25-26 avril 1993, *Ambassade de Belgique*).

BRÉSIL

21 avril 1993 : **Référendum constitutionnel**. Prévu par l'Assemblée constituante de 1988, ce référendum avait pour objet de permettre aux Brésiliens de choisir le régime politique qui doit s'appliquer dans leur pays à compter du 1^{er} janvier 1995.

A une très large majorité — près de 68 % — les électeurs ont voté pour le maintien de la République contre 12 % pour la restauration de la monarchie abolie en 1889.

57 % se sont déclarés favorables au présidentielisme contre 25 % pour le parlementarisme.

Le taux d'abstentions se situe autour de 20 %, les votes blancs et nuls représentent environ 20 % (*Le Monde*, 21 et 23 avril 1993).

CHINE

27 mars 1993 : **Dirigeants**. Lors de sa session annuelle, les 2 977 délégués composant l'Assemblée nationale populaire ont désigné à bulletin secret les dirigeants de la République populaire de Chine, comme suit :

— Président de la République : M. Jiang-Zemin, 67 ans, chef du Parti communiste chinois, et également président de la Commission militaire de l'Etat, succède au général Yang Shangkun, 85 ans, à la tête de l'Etat chinois depuis le 12 avril 1988 (cf. *RE*, 47). Pour la première fois depuis la mort de Mao Zedong en 1976, un homme se retrouve seul à la tête des trois structures de pouvoir du système communiste : l'armée, le parti et l'Etat.

— Vice-président de la République : M. Rong Yiren, 77 ans, non communiste, « capitaliste » totalement acquis au régime, succède au général Wang Zhen, décédé le 12 mars.

— Vice-président de la Commission militaire de l'Etat : l'amiral Liu Huaqing, 77 ans, technicien plus que politique.

— Président de l'Assemblée nationale populaire : M. Qiao Shi, 69 ans, n° 3 du PC, ancien patron de toutes les polices, remplace M. Wang Li, 77 ans.

— Premier ministre : M. Li Peng, 65 ans, n° 2 du PCC, en fonction depuis 1988, est désigné pour un nouveau mandat de cinq ans.

— Président de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC, dont les membres sont cooptés par le régime) : M. Li Ruihuan, 59 ans, n° 4 du PCC (*Le Monde*, 28, 29, 30 et 31 mars 1993).

29 mars 1993 : **Révision constitutionnelle**. Un amendement, adopté par l'Assemblée nationale populaire, décide que l'économie n'est plus « planifiée » mais « de marché socialiste ». C'est la constitutionnalisation de « la théorie du socialisme aux caractéristiques chinoises », élaboré par M. Deng Xiaoping.

Mais restent inscrits dans le préambule de la Constitution le principe de « la dictature démocratique du peuple » et l'affirmation de la primauté du « marxisme-léninisme et de la pensée de Mao Zedong » (*Le Monde*, 31 mars 1993).

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

10 février 1993 : **Commission**. Le Parlement européen a confirmé la composition de la nouvelle commission (cf. *RE*, 63), en lui accordant sa confiance à une large majorité : 256 voix pour, 84 contre, 8 abstentions.

Depuis 1980, l'Assemblée procède tous les quatre ans, de sa propre initiative, à un vote de confiance pour chaque nouvelle commission. Cette pratique deviendra obligatoire, au terme d'un processus plus complexe, si le traité de Maastricht entre en vigueur (*Le Monde*, 12 février 1993).

CORÉE DU SUD

25 février 1993 : **Président de la République**. Elu le 18 décembre 1992 avec 42 % des suffrages, M. Kim Young Sam, ancien candidat de l'opposition, rallié au parti gouvernemental en 1991 (parti de la justice et de la démocratie), succède le 25 février à M. Roh Tae Woo élu le 18 décembre 1987 (cf. *RE*, 45).

C'est le premier civil à accéder à cette fonction depuis trente ans. C'est la confirmation de la démocratisation du régime entreprise depuis le printemps 1987, sous une forte pression populaire (*Le Monde*, 23, 24 et 26 février 1993).

DANEMARK

Du 14 au 25 janvier 1993 : **Gouvernement**. Le Premier ministre danois, M. Poul Schlüter, conservateur, Premier ministre depuis le 10 septembre 1982, démissionne. M. Schlüter est accusé d'avoir menti au Folketing.

Le nouveau Gouvernement, présidé par M. Poul Nyrup Rasmussen, 49 ans, président du Parti social-démocrate, est constitué sur la base d'une nouvelle coalition majoritaire avec trois petits partis centristes (radicaux, démocrates-centristes et chrétiens populaires) (cf. *RE*, 57). Les sociaux-démocrates reviennent donc au pouvoir après dix ans et demi d'interruption (*Le Monde*, 16, 23, 24, 25 et 27 janvier 1993).

ESPAGNE

12 avril 1993 : **Dissolution des Cortes.** A la demande du Président du Gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez, le roi Juan Carlos a prononcé la dissolution des Cortes et a fixé la date des élections législatives au 6 juin, soit quatre mois avant la date prévue (*Le Monde*, 14 avril 1993).

ISRAËL

21 mars 1993 : **Elections présidentielles.** M. Ezer Weizman, ancien « faucon » devenu « colombe » et neveu de Haïm Weizman qui fut le premier Président d'Israël de 1948 à 1952, est élu par la Knesset, 7^e « Nassi » (président) d'Israël, par 66 voix contre 53 à Dov Shilanski. Il succède à M. Haïm Herzog, depuis le 5 mai 1983 (cf. *RE*, 46) (*Le Monde*, 25 mars 1993).

ITALIE

18 avril 1993 : **Référendum.** Sur les treize référendums présentés, la Cour constitutionnelle en avait retenu dix dans sa décision du 16 janvier. Entre-temps, le Gouvernement en évitait deux en faisant adopter une loi relative à l'élection directe des maires et une autre supprimant le Fonds d'intervention extraordinaire pour le Mezzogiorno.

C'est donc sur huit questions que les Italiens se sont prononcés, à savoir un nouveau mode de scrutin pour le Sénat (les trois quarts des sénateurs seront élus au système majoritaire à un tour et le quart restant à la représentation proportionnelle), l'abrogation de la loi de 1974 sur le financement public des partis politiques (seul subsistera le financement des dépenses électorales), la dépénalisation de la consommation de la drogue, la suppression des ministères de l'agriculture et du tourisme (leurs attributions passeront aux régions), le transfert des contrôles en matière d'environnement à une agence semi-autonome et, enfin, la désignation des directeurs de Caisse d'Epargne au niveau local et non plus par l'Etat. 77 % des électeurs ont participé et le « oui » l'a emporté sur les huit sujets, la réforme du financement des partis obtenant 90,30 % et marquant la défiance des électeurs. Le résultat le plus attendu concernait le Sénat. Cette réforme a recueilli 82,7 % de « oui » et est sans doute la modification la plus fondamentale du système depuis la guerre. La dépénalisation de la toxicomanie a été acquise de justesse (55,3 %). Il faudra encore que le Parlement traduise en loi cette volonté.

Référendum. Résultats

	Oui	Non
Suppression du financement public des partis politiques	31 492 808 (90,3 %)	3 378 905 (9,7 %)
Suppression du ministère des participations d'Etat	31 242 854 (90,1 %)	3 424 912 (9,9 %)
Désignation des directeurs de Caisses d'Epargne	31 058 460 (89,8 %)	3 515 206 (10,2 %)
Mode d'élection du Sénat	28 937 375 (82,7 %)	6 038 909 (17,3 %)
Dispositions relatives à l'environnement	28 567 412 (82,5 %)	6 072 792 (17,5 %)
Suppression du ministère du tourisme	28 512 168 (82,2 %)	6 187 846 (17,8 %)
Suppression du ministère de l'agriculture	24 334 875 (70,1 %)	10 367 498 (29,9 %)
Dépénalisation de la consommation de drogue	19 225 638 (55,3 %)	15 530 748 (44,7 %)

(*Le Monde*, 19 janvier, 17, 18-19, 20, 21 avril 1993 ; *Libération*, 20 avril 1993, *Ambassade d'Italie*.)

Du 22 au 31 avril 1993 : **Gouvernement**. A la suite du référendum du 18 avril, le socialiste Giuliano Amato, président du Conseil depuis le 28 juin 1992, présente la démission de son Gouvernement.

Le Président de la République, M. Oscar Luigi Scalfaro, choisit M. Carlo Azeglio Ciampi, 73 ans, gouverneur de la Banque centrale et surnommé « le défenseur de la lire », pour constituer un nouveau Gouvernement.

De façon tout à fait inédite — sans aucune consultation directe des partis — celui-ci réussit en quarante-huit heures à former un gouvernement de coalition, comprenant 8 représentants de la démocratie chrétienne, 5 du Parti socialiste, 2 du Parti libéral, 1 du Parti social-démocrate, 1 des Verts mais surtout 4 du Parti social-démocrate, ex-communiste¹ et 4 personnalités sans obédience précise.

Mais le 29 avril au soir, ce Gouvernement était mort-né. Il perdait l'appui de trois formations politiques et trois ministres du PDS et le représentant des Verts démissionnaient pour manifester leur opposition au refus de la Chambre des députés de lever l'immunité parlementaire de M. Bettino Craxi, ancien secrétaire du Parti socialiste, afin de poursuivre les enquêtes dans le cadre de la lutte contre la corruption et du respect du financement des partis (*Le Monde*, 24, 27 avril et 2-3 mai 1993).

V. ci-dessus p. 157, l'article d'Andrea Manzella.

1. Le PCI, devenu en 1991 le PDS, a seulement participé à 4 gouvernements : de 1945 à 1947.

MADAGASCAR

10 février 1993 : **Election présidentielle**. Au second tour de l'élection présidentielle — le premier tour avait eu lieu le 25 novembre — le professeur de médecine Albert Zafy, 65 ans, leader de l'opposition depuis 1975, l'emporte avec 66,74 % des voix contre 33,26 % au président sortant, l'amiral Didier Ratsiraka, au pouvoir depuis le 15 juin 1975 (cf. *RE*, 50).

Il devient le premier Président de la III^e République (cf. *RE*, 64) (14-15 février 1993).

Inscrits	6 282 564
Votants	4 302 663
Bulletins blancs et nuls	157 319
Suffrages exprimés	4 145 344
Zafy	2 766 704 soit 66,74 %
Ratsiraka	1 378 640 soit 33,26 %

(*Le Monde*, 24 décembre 1992 ; 14-15 février 1993, *Ambassade de Madagascar*.)

RUSSIE

Du 10 au 29 mars 1993 : **Rapports exécutif-législatif**. Lors du VIII^e Congrès des députés, du 10 au 13 mars, les adversaires de M. Boris Eltsine, Président de la Russie, sous la conduite du président du Parlement, M. Rouslan Khasboulatov, ouvrent une grave crise de régime : ils refusent notamment de prolonger les pouvoirs d'exception dont bénéficiait le Président et d'organiser le référendum proposé par M. Eltsine.

Le 20 mars, ce dernier, dans une allocution télévisée, procède à un véritable coup d'Etat constitutionnel : il entend continuer à exercer l'essentiel du pouvoir par décrets jusqu'au 25 avril 1993, date à laquelle il fixe le référendum et soumet le pays à son « administration directe ». Le 23 mars, la Cour constitutionnelle juge que « l'instauration de l'administration présidentielle viole le traité de la Fédération... et certains articles de la Constitution ». Mais elle ne fait pas mention d'une possible destitution du Président Eltsine.

Lorsque le décret est publié... quatre jours après, il est allégué de ses dispositions contestables.

Dans les jours qui suivent le Parlement réagit vivement et décide de convoquer le Congrès des députés pour engager une procédure de destitution à l'encontre du chef de l'Etat. Deux dispositions étaient envisageables : l'article 121-10 qui prévoit la destitution après une décision d'inconstitutionnalité déclarée par la Cour suprême et exige une majorité

des deux tiers des inscrits, et l'article 121-6 permettant de suspendre immédiatement le Président s'il a utilisé ses pouvoirs pour « changer la Constitution de la Fédération, dissoudre ou suspendre les organes législatifs ». La majorité simple suffit dans ce dernier cas.

Réuni le 26, après quarante-huit heures de débat, le IX^e Congrès extraordinaire décide à une forte majorité de ne pas mettre à son ordre du jour cette question.

Il approuve par contre un projet de résolution présenté conjointement par MM. Eltsine et Rouslan Khasboulatov, aux termes duquel des élections présidentielles et législatives anticipées se dérouleront en novembre.

Il accepte également l'organisation d'un référendum le 25 avril, ayant non seulement pour objet l'instauration d'un régime constitutionnel provisoire de type présidentiel jusqu'à l'adoption d'une nouvelle constitution, mais ressemblant fort à un « plébiscite de confiance » (*Le Monde*, 5, 6, 7-8, 9, 11 au 13, 14-15, 16 au 20, 23 au 25, 26, 28-29, 30 mars ; *Libération*, 11 au 30 mars 1993).

13-14 mars 1993 : **Parti communiste**. 650 délégués du Parti communiste unifié de Russie qui se veut le successeur du PCUS se réunissent en congrès « reconstituitif » à Klyazma près de Moscou. Le secrétaire général du parti, M. Valentin Kouptsov, revendique 450 000 militants (*Le Monde*, 16 février 1993 ; *Libération*, 15 février 1993).

25 avril 1993 : **Référendum**. Quatre questions étaient posées aux Russes lors du référendum du 25 avril : « Faites-vous confiance au président de la Fédération de Russie Boris Eltsine ? » ; « Approuvez-vous la politique socio-économique menée par le président de la Fédération de Russie et le Gouvernement russe depuis 1992 ? » ; « Estimez-vous nécessaire la tenue d'élections présidentielles anticipées ? » ; « Estimez-vous nécessaire la tenue d'élections législatives anticipées ? ».

Le 21 avril, la Cour constitutionnelle avait estimé que la réponse aux deux premières questions n'exigeait que la majorité des votants, contrairement à ce qu'avait décidé le Congrès, tandis que celle aux deux autres nécessitait la majorité des inscrits car elles impliquaient une modification de la Constitution.

64,60 % des Russes ont participé à ce référendum (*Le Monde*, 28-29 mars, 7, 9, 17, 22 avril 1993 ; *Libération*, 22, 24-25, 26, 27).

Résultats du référendum du 25 avril

Inscrits	107 310 374
Votants	69 222 858, soit 64,5 %.

Première question : « Faites-vous confiance au Président Eltsine ? »

Oui	40 405 811, soit 58,7 % des votants
Non	26 995 268 (39,2 %)
Nuls	1 468 868.

Deuxième question : « Approuvez-vous les réformes entreprises en 1992 ? »

Oui 36 476 202, soit 53 % des votants
 Non 30 640 781 (44,6 %)
 Nuls 1 642 883.

Troisième question : « Etes-vous pour une élection présidentielle anticipée ? »

Oui 34 027 310, soit 31,7 % des inscrits
 Non 32 418 972 (30,2 %)
 Nuls 2 316 247.

Quatrième question : « Etes-vous pour des élections législatives anticipées ? »

Oui 46 232 197, soit 43,1 % des inscrits
 Non 20 712 605 (19,3 %)
 Nuls 1 887 258.

(*Le Monde*, 7 mai 1993.)

SÉNÉGAL

21 février 1993 : **Elections présidentielles.** Dès le premier tour de scrutin, M. Abdou Diouf, secrétaire général du Parti socialiste, est réélu à la tête de l'Etat pour un quatrième mandat consécutif depuis le 1^{er} janvier 1981. Il l'emporte sur son adversaire de longue date M^c Abdoulaye Wade, dirigeant du Parti démocratique sénégalais. Les résultats de ces élections, publiés au bout de vingt jours, illustrent la bipolarisation de la vie politique sénégalaise.

Electeurs inscrits	2 549 699	
Nombre de votants	1 312 154	soit 51,46 % des inscrits
Bulletins nuls	15 499	soit 1,18 % des votants
Suffrages exprimés	1 296 655	soit 98,82 % des votants

Ont obtenu	Voix	Exprimés
Abdou Diouf (Parti socialiste)	757 311	soit 58,40 %
Abdoulaye Wade (Parti démocrate-socialiste)	415 295	soit 32,03 %
Landing Savane (Parti africain pour la démocratie et le socialisme)	37 787	soit 2,91 %
Abdoulaye Bathily (Ligue démocratique. Mouvement pour le parti du travail)	31 279	soit 2,41 %
Iba Der Thiam	20 840	soit 1,61 %
Madior Diouf	12 635	soit 0,97 %
Mamadou Lo	11 058	soit 0,85 %
Babacar Niang	10 450	soit 0,81 %

(*Le Monde*, 1^{er}, 2, 20, 23, 25, 26 février et 2 et 16 mars 1993 ; *Ambassade du Sénégal* ; *Libération*, 20, 21 février et 15 mars 1993).

SUISSE

3 et 10 mars 1993 : **Conseil fédéral**. A la suite de la démission de M. René Felber, socialiste neuchâtelois, pour raison de santé, le Parlement suisse était invité à lui désigner un successeur.

En application de « la formule magique », adoptée en 1959, son choix se limite en principe à entériner le candidat présenté par le parti concerné, puisque, aux termes de celle-ci, le Conseil fédéral doit être composé de deux radicaux, de deux démocrates-chrétiens, de deux socialistes et d'un démocrate du centre (cf. *RE*, 61).

Cette fois-ci, il a refusé la candidate officielle du Parti socialiste, Mme Christiane Brunner, syndicaliste, issue du canton de Genève, et a désigné de sa propre initiative M. Francis Matthey par 130 voix contre 108.

Celui-ci ayant refusé cette élection, le Parti socialiste, dans un second temps, a présenté deux femmes : Mme Christiane Brunner et Mme Ruth Dreifuss, secrétaire de l'Union syndicale suisse, 53 ans. C'est cette dernière qui a été élue au troisième tour par 144 voix sur les 228 suffrages exprimés.

C'est la seconde fois qu'une femme accède au Conseil fédéral. En 1984, Mme Elisabeth Kopp devenait la première femme membre du Gouvernement. Elle devait démissionner quatre ans plus tard, en raison d'accusations portées contre son mari dans une affaire de blanchiment de narco-dollars.

Il faut observer également que depuis soixante-treize ans, le canton de Genève n'est plus représenté au Gouvernement (*Le Monde*, 5 et 11 mars 1993).

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

26 janvier 1993 : M. Vaclav Havel, dernier Président de la Tchécoslovaquie (cf. *RE*, 65), 56 ans, est élu, par 109 voix sur les 200 que compte la Chambre des députés, premier Président de la République tchèque. Il était soutenu par la coalition gouvernementale de droite, les sociaux-démocrates et les libéraux. Mme Marie Stiborova, communiste, obtient 49 voix ; M. Miroslav Sladek, président du Parti républicain, extrême droite, en recueille 14.

Le rôle de M. Vaclav Havel sera surtout honorifique, l'essentiel des fonctions politiques, aux termes de la nouvelle constitution adoptée le 16 décembre dernier, étant désormais exercé par le Premier ministre tchèque, M. Vaclav Klaus, en fonction depuis les élections législatives de juin 1992 (cf. *RE*, 63) (*Le Monde*, 23 et 28 janvier 1993 ; *Libération*, 27 janvier 1993).